

PAR MICHEL BOUFFIOUX

L'écriture est appliquée, scolaire. Inoffensive. De belles lettres, bien rondes et propres. Sans fautes. Cette écriture est pourtant celle de la femme la plus détestée de Belgique, pour avoir été la complice active de crimes abominables. C'est celle de Michelle Martin s'adressant, via un juge, à Jean-Denis Lejeune, le papa de l'une de ses victimes, pour lui dire qu'elle est favorable à l'idée de le rencontrer. Si cet entretien sous haute tension devait se concrétiser, ce sera au bout d'un intense travail préparatoire mis en œuvre par des médiateurs spécialisés. Lun d'entre eux s'est confié à Paris Match.

Paris Match. Laurent Goffaux, depuis plusieurs années, avec vos collègues de l'association Mediate, vous œuvrez à ce que des auteurs de délits et de crimes et leurs victimes puissent se rencontrer. Quels sont les buts que vous poursuivez ?

Laurent Goffaux. Notre travail repose sur le constat que les procédures judiciaires ne résolvent pas tout et c'est certainement aussi le cas dans les affaires pénales les plus lourdes, celles où il y a des morts, des blessés, des blessures insupportables, parfois indélébiles. Paradoxalement, la victime

le plus souvent demandeurs de médiation ?

Les auteurs, parce qu'ils sont beaucoup plus informés de l'existence de ce dispositif que les victimes. Le système impose que les personnes détenues et condamnées soient correctement informées de toute une série de choses, et notamment de leur droit à recourir à une médiation. La victime, trop souvent, n'est pas encore bien informée. **Comment cela se passe-t-il, concrètement ?**

Lorsque l'auteur est demandeur, notre approche initiale est toujours très limitative. Nous ne cherchons pas à savoir précisément ce qu'il a à dire. Nous prenons contact avec la victime pour faire offre de cette demande, voir si elle est intéressée et ce qu'elle souhaiterait en retirer. En d'autres termes, nous ne sommes pas le porte-parole ou l'avocat de l'auteur, dont nous ne colportons pas les attentes. Il s'agit dans un premier temps de s'ouvrir au ressenti de la victime : ce qu'elle a exprimé ou à clarifier. Ensuite, seulement, on retourne chez l'auteur pour vérifier si ces souhaits peuvent s'accorder avec sa démarche.

Pour certains criminels, la démarche d'expliquer, de rendre compte d'un avancement dans la perception de leurs actes, peut s'inscrire dans une recherche de rédemption ?

Oui, il y a des gens qui font un chemin, un travail en prison qui les amène à se décentrer par rapport à une position qui, au départ, était plus stratégique. Mais ce n'est pas toujours évident de le cerner. Depuis 1998, on a organisé une centaine de rencontres. Je peux témoigner du fait qu'il y a beaucoup d'histoires surprenantes sur le plan humain, qui ont parfois débouché sur des choses très positives. Maintenant, c'est aux parties elles-mêmes d'apprécier. Nous ne sommes que les garants d'un cadre. Le contenu, ce sont les personnes concernées qui vont l'amener et en apprécier la valeur. Mais il est évident que beaucoup de victimes et/ou parents de victimes disent qu'ils sont contents d'avoir pu poser des questions, d'avoir pu obtenir des éclaircissements, même s'ils ne

sont pas nécessairement satisfaits de l'ensemble des réponses.

Parce que parfois l'auteur n'est pas capable de répondre ?

Parfois aussi parce que la réponse n'existe pas. Reste alors une satisfaction d'avoir pu exprimer quelque chose. Parfois même simplement de la colère, évidemment dite de manière polie et correcte parce que nous demandons aux personnes qui ont accepté la rencontre de respecter l'esprit d'un dialogue. Ce n'est pas toujours facile quand deux personnes que tout oppose se retrouvent face à face : le respect n'est pas aisé, il faut parfois se faire violence. Mais la démarche de rencontrer, de parler et d'échanger implique de faire rentrer l'autre, cet auteur détesté, dans la communauté des humains.

C'est tout un débat philosophique : refuser de croiser le regard et les mots du criminel pour ne pas prendre le risque de tomber une nouvelle fois dans ses griffes, ou tenter de lui de parler pour savoir plus, pour comprendre les faits, sans nécessairement les pardonner...

Tout à fait. Il arrive d'ailleurs que des victimes viennent à la rencontre sans avoir fait ce chemin-là mais pour exprimer simplement leur ressenti, leur colère. Elles ont envie de crier, d'invectiver, de faire comprendre à l'auteur toutes les conséquences que son acte a eu sur le plan physique, mental, matériel... Ensuite, parfois, il arrive que l'échange, les explications, le dialogue, les éclaircissements permettent de dépasser ce premier sentiment. Généralement, quand ce dialogue est bien géré, on voit une modification progressive de l'attitude de la victime envers l'auteur, mais aussi l'inverse.

Est-ce qu'il peut vous arriver de juger qu'une rencontre n'est pas souhaitable ?

Oui, mais c'est relativement rare, car souvent les parties elles-mêmes ne s'engageront pas dans un processus qu'elles ne sentent pas. **Imaginons un dangereux psychopathe qui voudrait instrumentaliser une médiation...**

Je doute que des personnes qui sont de réels psychopathes s'inscrivent dans de tels processus, parce que cela ne rentre pas dans leur idée de déresponsabilisation. Et puis même ! La victime éprouve parfois

une certaine satisfaction à avoir pu déjouer la manipulation et exprimer à son auteur qu'elle n'était pas ou plus dupe. Elle peut éprouver une satisfaction à apprécier elle-même si la personne a réellement changé ou si elle continue à manipuler.

Les contacts pris dans le cadre d'une médiation ne sont donc pas synonymes de pardon ?

Ce n'est même pas toujours synonyme de rencontres. De nombreuses médiations ne débouchent pas sur des rencontres parce que les parties ne l'estiment pas nécessaire. La navette, le travail que le médiateur doit faire d'une partie vers l'autre peut conduire à un échange d'information jugé suffisant sans qu'il y ait un face à face.

Il y aura donc un travail préparatoire entre Jean-Denis Lejeune et Michelle Martin ?

Assurément. C'est fondamental. Il va falloir aller au-delà du souhait conceptuel de communiquer : qu'est-ce qu'on veut se dire, qu'est-ce qui va s'échanger ? Il faudra aider à formaliser les attentes de part et d'autre. C'est une procédure qui s'applique de façon uniforme à tout type de situation, quels que soient les faits commis.

Si cette rencontre a lieu, ce ne sera donc pas tout de suite ?

Il faudra du temps. Par exemple, dans le cas de Jean-Pierre Malmendier, qui a rencontré les meurtriers de sa fille,

cela a pris trois ans. Mais une affaire n'est pas l'autre. Cela dépend de l'état d'esprit des gens, parfois même aussi de contingences purement matérielles.

lettre de Jean-Denis Lejeune ?

Oui, elle avait exprimé le souhait d'une rencontre avec les parents des victimes en 2008.

« LA BELGIQUE EST LE SEUL PAYS QUI PROPOSE UNE MÉDIATION À TOUS LES STADES DE LA PROCÉDURE, QUELLE QUE SOIT LA GRAVITÉ DES FAITS COMMIS »

Où aura lieu cette éventuelle rencontre ?

Si Michelle Martin était encore en prison, la réponse serait évidente. Là, il faudra trouver un endroit neutre, accepté par les deux parties. Cela ne se fait pas chez l'un, comme cela ne se fait pas chez l'autre. C'est un minimum.

Donc cela ne se fera pas à Malonne ?

La question est prématurée.

Y aura-t-il des témoins ?

Oui, le médiateur sera là. Il va être le garant de ce qui a été négocié, d'une communication qui soit équilibrée. Il peut aussi aider à reformuler certaines choses. Examiner si tout a bien été compris. Maintenant, dans toute médiation, il y a de l'indicible, une alchimie qui se forme à un moment donné. Quelque chose d'indéfinissable, compris dans tout ce qui n'est pas verbalisé. Nous sommes aussi là pour rassurer, parce que cela reste une épreuve. De part et d'autre. **Martin avait-elle déjà fait une demande de médiation avant la publication par Paris Match de la**

D'une manière plus générale, peut-on espérer que, dans un certain nombre de cas, la médiation joue un rôle de frein à la récidive ? Une personne qui rencontre ses victimes pourrait avoir un autre regard sur les faits qu'elle a commis...

On ne peut pas l'exclure, mais ce n'est pas mesurable. D'autres facteurs peuvent intervenir dans une récidive : on dit parfois que la prison est l'école du crime, et des facteurs socio-économiques, familiaux ou autres peuvent revenir de manière récurrente dans la vie d'un individu, le conduisant à rechuter malgré une prise de conscience d'autres faits commis dans le passé. **La médiation dans le domaine pénal, c'est une spécificité belge ?**

Pour des crimes, c'est une exclusivité mondiale ! La Belgique est le seul pays qui propose une médiation à tous les stades de la procédure, quelle que soit la gravité des faits commis. Partout ailleurs, cette formule est réservée à des délits mineurs ou à des conflits entre personnes. Mais l'exemple belge commence à intéresser.

Le couvent des clarisses à Malonne : c'est ici que vit désormais Michelle Martin. Mais rien ne dit que la rencontre avec Jean-Denis Lejeune se fera là. « Il faudra trouver un endroit neutre, accepté par les deux parties. Cela ne se fait pas chez l'un, comme cela ne se fait pas chez l'autre », affirme le médiateur Laurent Goffaux, de Mediate, le service de médiation entre auteurs et victimes d'infraction, qui a déjà rencontré Jean-Denis Lejeune et Michelle Martin.

« CERTAINES VICTIMES ONT ENVIE DE CRIER, D'INVECTIVER, DE FAIRE COMPRENDRE À L'AUTEUR TOUTES LES CONSÉQUENCES QUE SON ACTE A EU »

peut très bien avoir suivi le procès, s'y être impliquée, avoir réclamé ce qu'il y avait à réclamer... Et puis finalement se retrouver avec toute une série de questions que seul l'auteur peut encore éclaircir, ce dernier contribuant ainsi à apaiser la victime. Evidemment, il n'est pas question de pardon. Il ne s'agit pas de question non plus que les gens tissent ou retissent un lien. On propose un espace d'échange, de dialogue. Chaque partie va apporter ses attentes, définir ce qu'il souhaite mettre en débat, en discussion dans cet échange. Dans un premier temps, il convient de vérifier que, de part et d'autre, la disposition et la capacité à formuler des questions et celle de répondre à des attentes.

En matière pénale, sont-ce les victimes ou les auteurs qui sont

